

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2843

23 novembre 2012

SOMMAIRE

2RC Consulting S.à r.l.	136434	iTrade	136434
Actavis S.à r.l.	136433	iTrade	136436
Actavis S.à r.l.	136422	iTrade Luxembourg	136436
AI Global Opportunities S.A.	136444	Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A. ..	136443
Alhena SPF	136444	LCA Luxembourg II S.à r.l.	136437
AXA Investplus	136418	LRI Invest S.A.	136436
AXA Luxembourg Fund	136419	Nidolux S.A.	136458
Baluiki S.à r.l.	136459	Nidolux S.A.	136453
Brooklyn Capital S.à r.l.	136450	Ostregion Investmentgesellschaft Nr. 1	
cominvest Asia Safe Kick 10/2012	136443	S.A.	136451
Développement Immobilier S.A.	136419	Patri	136419
Escalette Investissements S.A., SPF	136420	Patrinvest	136418
Euronav Luxembourg S.A.	136458	Penta CLO 1 S.A.	136451
European Direct Property Fund	136458	PTC Essen Capital S.A.	136451
European New Land Real Estate Participa-		Randstad Interim S.A.	136437
tions S.A.	136459	Randstad Recruitment & Selection S.A.	
Euro Real Estate S.A.	136458	136444
FDM Holdings S.à r.l.	136462	Randstad Recruitment & Selection S.A.	
Fiduciaire ABACUS S.A.	136459	136453
Figupar S.A.	136462	Real Properties S.A.	136452
Filauro Giuseppe Srl	136463	Rhapsody Investments (Germany) S.A. ..	136451
Finacor Holding S.A.	136463	Rowlands International S.A.	136444
Finance Investissement Participations S.A.		St: Arbo Holding S.à r.l.	136452
.....	136463	Strapeg S.A.- SPF	136421
Financière Tawioun S.A.	136464	Sunrise Medical (Luxembourg) Invest-	
Financière Tawioun S.A.	136463	ments S.à r.l.	136443
Fintechno TLC International S.A.	136464	Sustainable Energy One S.A.	136421
Fiparco S.A.	136444	Tamia S.A.	136418
Fipoluc S.A.	136464	Tempo-Team HR Services	136444
First Data International Luxembourg S.à		Tempo - Team Luxembourg S.A.	136437
r.l.	136462	The Archstone German Residential Fund II	
GEM2	136420	136434
German Ground Lease Finance S.A.	136452	Volkswagen Finance Luxembourg S.A. ...	136437
Intent Software S.à r.l.	136464	Vulcain S.A.	136421
Istanbul Bond Company S.A.	136453		

Tamia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 87.605.

You are kindly invited to attend to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company to be held in Luxembourg at the registered office of the Company on Monday, December 10, 2012 at 12.00 a.m., in order to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. To receive and adopt the reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor for the financial year ended December 31st, 2011;
2. To receive and approve the balance sheet and the profit and loss account for the financial year ended December 31st, 2011;
3. To allocate the results of the financial year ended December 31st, 2011;
4. In accordance with article 100 of the Luxembourg Company law, to decide about the continuation of the Activity of the Company;
5. To grant discharge to the Board of Directors and Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates as at December 31st, 2011;
6. To renew the mandates of the Directors and the Statutory auditor until the Annual General Meeting to be held in 2016.
7. Analysis and review of the investment in Eaton Leonard Robolix Inc. and decision to continue to hold this investment.

The financial statements are available at the registered office of the Company.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Christelle Ferry
Permanent representative

T.C.G. Gestion S.A
Catherine Noens
Permanent representative

CMS Management Services S.A.
Christelle Ferry
Permanent representative

Référence de publication: 2012151358/710/31.

Patrinvest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 69.080.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 décembre 2012 à 16 heures 30 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rachat d'actions propres en vertu de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales;
2. Divers.

Référence de publication: 2012151359/12.

AXA Investplus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 26.830.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de AXA INVESTPLUS, SICAV se tiendra au siège de BGL BNP Paribas, 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le vendredi 14 décembre 2012 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2012.
2. Rapport du réviseur d'entreprises agréé.

3. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.
4. Dividende des actions de distribution.
5. Décharge aux administrateurs.
6. Nominations statutaires.
7. Réélection du réviseur d'entreprises agréé.
8. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale annuelle, conformément à l'article 11 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours au moins avant l'assemblée annuelle au siège social, auprès de BGL BNP Paribas, ou auprès de AXA Bank Europe S.A., Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012152736/755/24.

Patri, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 67.161.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *17 décembre 2012* à 10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un administrateur supplémentaire;
2. Divers.

Référence de publication: 2012151360/12.

Développement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 114.243.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le *11 décembre 2012* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012152738/1023/17.

AXA L Fund, AXA Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 27.225.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de AXA L FUND, SICAV se tiendra au siège de BGL BNP Paribas, 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le vendredi *14 décembre 2012* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2012.
2. Rapport du réviseur d'entreprises agréé.
3. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.
4. Dividende des actions de distribution.
5. Décharge aux administrateurs.

6. Nominations statutaires.
7. Réélection du réviseur d'entreprises agréé.
8. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale annuelle, conformément à l'article 11 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours au moins avant l'assemblée annuelle au siège social, auprès de BGL BNP Paribas, ou auprès de AXA Bank Europe S.A., Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012152737/755/24.

Escalette Investissements S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.807.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le jeudi 22 novembre 2012 à 09.15 heures n'ayant pu délibérer sur l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra jeudi 27 décembre 2012 à 11.30 heures à l'Etude de Maître Joëlle Baden avec pour

Ordre du jour:

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société,
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour,
3. Nomination du liquidateur,
4. Détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur et de la procédure de liquidation,
5. Instruction au Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012152739/755/22.

GEM2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.859.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV GEM2 à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 décembre 2012 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2012152740/755/24.

Vulcain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 133.615.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 3 décembre 2012 à onze heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapport du Conseil d'Administration et, du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos les 31 décembre 2008, 2009, 2010 et 2011, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat
- Examen de la situation des mandats (nomination de nouveaux administrateurs, d'un nouveau commissaire aux comptes)
- Questions diverses

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012146684/22.

Strapég S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 66.846.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 3 décembre 2012 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2012,
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2012 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012148072/833/18.

Sustainable Energy One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 164.048.

An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held at 15:00 p.m. on 3 December 2012, in the premises of the notary Henri Hellinckx at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Agenda:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of nine hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 932,500) in order to bring it from its present amount of two million thirty-one thousand euro (EUR 2,031,000) represented by two million thirty-one thousand (2,031,000) bearer shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to one million ninety-eight thousand five hundred euro (EUR 1,098,500), by way of cancellation of nine hundred and thirty-two thousand five hundred (932,500) bearer shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each and by reimbursement to a shareholder;

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above share capital decrease;
3. Miscellaneous.

In accordance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholders' Meeting shall be able to validly deliberate only if at least one half of the Company's capital is present or represented. Decisions shall be taken by at least two-thirds of the votes cast.

Shareholders holding their shares through a securities settlement system and wishing to attend or to be represented at the Shareholders' Meeting are asked to deposit their shares, at least five days before the meeting, at the offices of securities settlement system.

Registered shareholders wishing to attend or be represented at the Shareholders' Meeting shall be admitted upon proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend at least five full days before the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012148073/1346/29.

Actavis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.827.

In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Actavis Acquisition Debt S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, having a registered share capital of EUR 2,012,400.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.943 (the Sole Shareholder),

duly represented by Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Actavis S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.827 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated August 5, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 16, 2010, number 1660, page 79655. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary, dated April 16, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 31, 2012, number 1345, page 64535.

II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment and full restatement (without amendments to the corporate object clause), with effect as from Completion (as defined in the terms and conditions of any sale and purchase agreement entered into between, *inter alia*, the Sole Shareholder, Nitrogen DS Limited, Argon Management S.à r.l., Landsbanki Islands hf., ALMC Eignarhaldsfélag ehf., ALMC hf, the relevant managers, Watson Pharmaceuticals Inc., Deutsche Bank, London g, and Watson Pharma S.à r.l.), of the articles of association of the Company (the Articles);

2. Approval of the transfer, upon Completion, of the registered office of the Company;

3. Acknowledgment of the resignation, with effect as of Completion, of (i) Mr. Claudio Albrecht as Chairman, of (ii) Mr. Birgir Már Ragnarsson and Mr. Björgólfur Thor Björgólfsson as Nitrogen managers, (iii) Mr. Enrico Gavin Sanna, Mr. Fabrizio Campelli and Mr. Biense Visser as Class A managers, and (iv) Mr. Nicholas Lowcock as Class B manager;

4. Appointment for an unlimited period, with effect as from Completion, of Mr. Lars RAMNEBORN and Mr. Anish METHA as class A managers of the Company, and of Mr. Martinus C.J. WEIJERMANS and Mr. g as class B managers of the Company;

5. Acknowledgement and approval of the intended transfer by the Sole Shareholder of all the twelve thousand four hundred (12,400) shares of the Company having a par nominal value of one euro (EUR 1.-) each it holds in the Company to Watson Pharma S.à r.l. and approval of Watson Pharma S.à r.l. as the new shareholder of the Company; and

6. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the Articles with effect as of Completion, with the exception of the article 3 (the corporate Object clause of the Company) which shall remain the same. The Articles shall, upon Completion, read as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Actavis S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/ or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests and (ii) the provision of any administrative and operational services to companies belonging to the same group either directly or via any branch located in Luxembourg or abroad.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants, other share subscription rights or equity securities.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-), represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares in registered form, having a par nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1 The Company is managed by a Board composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and at least one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1 Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager of the Company in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers and at least one Class A Manager present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

8.3.1 The Company is bound towards third parties (i) for the day-to-day management up to an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) (or its foreign currency equivalent) by the sole signature of one Class B Manager, and (ii) in all other matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1 Powers and voting rights

10.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

10.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders in writing, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions adopted in

accordance with the Articles are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.1.3 Each share entitles the holder thereof to one (1) vote.

10.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

10.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

10.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

10.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

10.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

10.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

10.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

10.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3 Each shareholder may inspect the most recent annual inventory and balance sheet at the registered office.

12.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. General provisions.

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described in article 16.1 above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect upon Completion.

Third resolution

The Sole Shareholder of the Company acknowledges the resignation of the following persons in their capacity as managers of the Company with effect as from Completion:

- Chairman: Mr. Claudio Albrecht;
 - Nitrogen managers: Mr. Birgir Már Ragnarsson and Mr. Björgólfur Thor Björgólfsson;
 - Class A managers: Mr. Enrico Gavin Sanna, Mr. Fabrizio Campelli and Mr. Biense Visser; and
 - Class B manager: Mr. Nicholas Lowcock.
- together the "Resigning Managers".

The Sole Shareholder further resolves to grant full discharge to the Resigning Managers for the performance of their duties as far as legally possible with effect from Completion, based on an interim financial situation of the Company as of 30 September 2012 prepared for this purpose.

Fourth resolution

The Sole Shareholder of the Company decides to appoint, for an unlimited duration, with effect as from Completion, the following persons as class A and class B managers of the Company:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company:

- Mr. Lars RAMNEBORN, manager, born on March 27, 1963 in Matteus, Sweden, with professional address at 24 Turmstrasse, 6300, Zug, Switzerland; and
- Mr. Anish METHA, manager, born on October 4, 1973 in Waukegan, Illinois, USA, with professional address at Arrow No. 7 Ltd., 7 Cavendish Square, W1G 0PE London, UK.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company:

- Mr Martinus C.J. WEIJERMANS, Deputy managing director of TMF Luxembourg S.A., born on August 26, 1970 in 's-Gravenhage, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Patrick L.C. VAN DENZEN, Director Client Services at TMF Luxembourg S.A., born on February 28, 1971 in Geleen, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the intended transfer, on Completion, by the Sole Shareholder of the Company, of all the shares in the Company, representing 12,400 shares having each a nominal value of EUR 1.-, to Watson Pharma S.a r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of USD 100,108.-, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.490, upon effectiveness of Completion as defined in the terms and conditions of any sale and purchase agreement entered into between, inter alios, the Sole Shareholder as seller, Nitrogen DS Limited, Argon Management S.a r.l., Landsbanki Islands hf., ALMC Eignarhaldsfelag ehf., ALMC hf, the relevant managers, Watson Pharmaceuticals Inc., Deutsche Bank, London Branch, and Watson Pharma S.a r.l. as purchaser and subject to the release of the pledge existing on such shares. As a result and for the purpose of article 189 of the Law, the Sole Shareholder resolves to approve Watson Pharma S.à r.l., as the new shareholder of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The notary also declares that he will publish in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations a confirmation of the date and time at which Completion took place, as soon as possible upon receipt of a confirmation notice signed by Actavis Equity S.à.r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 152.924, stating that Completion took place and mentioning the date and time of such Completion.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour d'octobre.

Par devant le soussigné Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Actavis Acquisition Debt S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, disposant d'un capital social de EUR 2.012.400,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 152.943 (l'Associé Unique),

ici représentée par Marc Frantz, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé est l'associé unique de Actavis S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.827 (la Société), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 août 2010, numéro 1660, page 79655. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire, en date du 16 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 mai 2012, numéro 1345, page 64535.

II. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification et refonte complète (sans modification de la clause d'objet) des statuts de la Société (les Statuts), à compter de l'Exécution (tel que défini dans les conditions de tout contrat d'achat et de vente conclu entre autre, entre l'Associé Unique, Nitrogen DS Limited, Argon Management S.à r.l., Landsbanki Islands hf., ALMC Eignarhaldsfélag ehf., ALMC hf, les gérants concernés, Watson Pharmaceuticals Inc., Deutsche Bank, London Branch et Watson Pharma S.à r.l.);

2. Approbation du transfert du siège social de la Société, à compter de l'Exécution;

3. Prise d'acte de la démission, avec effet en date de l'Exécution, de (i) M. Claudio Albrecht en tant que Président, de (ii) M. Birgir Már Ragnarsson and Mr. Björgólfur Thor Björgólfsson en qualité de gérants Nitrogen, de (iii) M. Enrico Gavin Sanna, M. Fabrizio Campelli et M. Biense Visser en qualité de gérants de catégorie A et de (iv) M. Nicholas Lowcock en qualité de gérant de catégorie B;

4. Nomination de M. Lars RAMNEBORN et de M. Anish METHA en qualité de gérants de catégorie A de la Société et de M. Martinus C.J. WEIJERMANS et M. Patrick L.C. VAN DENZEN en qualité de gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée et à compter de l'Exécution;

5. Prise d'acte et approbation de l'intention de l'Associé Unique de céder toutes les douze mille quatre cents (12.400) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune qu'il détient dans la Société à Watson Pharma S.à r.l. et approbation de Watson Pharma S.à r.l. en tant que nouvel associé de la Société; et

6. Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre intégralement les Statuts, à l'exception de l'article 3 (clause d'objet social de la Société) qui restera identique, avec effet à compter de l'Exécution. Les Statuts auront, à compter de l'Exécution, la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Actavis S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet (i) l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations, et (ii) la prestation de tous services administratifs et opérationnels à des sociétés appartenant au même groupe de sociétés soit directement soit par l'intermédiaire de toute succursale luxembourgeoise ou étrangère.

La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tout emprunt et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et activités et/ou les obligations et activités de toute autre société, et généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de tout autre société ou personne; dans tous les cas dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou de tout autre instrument de dettes ainsi que de bons de souscription ou de tout autre droit de souscription de parts sociales ou de valeurs mobilières.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et au moins un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.**8.1 Pouvoirs du Conseil**

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant de la Société afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants et au moins un Gérant de Classe A présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre

et de se parler, sous condition que la majorité des gérants soit présente en personne au Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.2.8 Le Conseil peut, à sa discrétion et sous réserve du meilleur intérêt de la Société, mettre à disposition des actionnaires et des créanciers de la Société toutes informations et/ou tous documents concernant la Société et ses opérations y compris les informations liées aux décisions prises par le Conseil, et suivant ce qui lui semble approprié.

8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, (i) pour la gestion journalière n'excédant pas un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) (ou son équivalent en devise étrangère) par la signature individuelle du Gérant de Classe B, et (ii) pour toutes autres matières, par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1 Pouvoirs et droits de vote

10.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

10.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué par écrit à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées conformément aux Statuts sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

10.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

10.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.2.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

10.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

10.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de l'Exécution.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société prend acte de la démission des personnes suivantes de leur qualité de gérants de la Société à compter de l'Exécution:

- Président: M. Claudio Albrecht;
 - Gérants Nitrogen: M. Birgir Már Ragnarsson and Mr. Björgólfur Thor Björgólfsson;
 - Gérants de catégorie A: M. Enrico Gavin Sanna, M. Fabrizio Campelli et M. Biense Visser;
 - Gérants de catégorie B: M. Nicholas Lowcock;
- ensemble, les Gérants Démissionnaires

L'Associé Unique décide également d'accorder entière décharge aux Gérants Démissionnaires pour l'exécution de leur mandat dans les limites de la loi à compter de l'Exécution, sur base de la situation financière intérimaire de la Société au 30 septembre 2012 préparée à ces fins.

Quatrième résolution

L'Associé Unique de la Société décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe A et gérants de classe B de la Société, pour une durée indéterminée et à compter de l'Exécution:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société:

- M. Lars RAMNEBORN, gérant, né le 27 mars 1963 à Matteus, Suède, résidant professionnellement au 24 Turmstrasse, 6300, Zug, Suisse; et
- M. Anish METHA, gérant, né le 4 octobre 1973 à Waukegan, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au Arrow No. 7 Ltd., 7 Cavendish Square, W1G 0PE Londres, Royaume Uni.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société:

- M. Martinus C.J. WEIJERMANS, Deputy managing director chez TMF Luxembourg S.A., né le 26 août 1970 à La Haye, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Patrick L.C. VAN DENZEN, Director Client Services chez TMF Luxembourg S.A., né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la cession prévue à la date d'Exécution, par l'Associé Unique de la Société, de toutes les parts sociales qu'il détient dans la Société, soit 12.400 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,-, à Watson Pharma S.à r.l., une société régie par les lois de Luxembourg, disposant d'un capital social de USD 100.108,-, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.490, à compter de l'Exécution, tel que défini dans les conditions de tout contrat d'achat et de vente conclu entre autre, entre l'Associé Unique en tant que vendeur, Nitrogen DS Limited, Argon Management S.à r.l., Landsbanki Islands hf., ALMC Eignarhaldsfélag ehf., ALMC hf, les gérants concernés, Watson Pharmaceuticals Inc., Deutsche Bank, London Branch et Watson Pharma S.à r.l. en tant qu'acheteur et sous réserve de la mainlevée du gage existant sur lesdites parts sociales. En conséquence et pour les besoins de l'article 189 de la Loi, l'Associé Unique décide d'approuver Watson Pharma S.à r.l. en tant que nouvel associé de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Le notaire déclare également qu'il publiera au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, une confirmation de la date et de l'heure à laquelle l'Exécution aura eu lieu, dès que possible, après réception d'un avis de confirmation signé par Actavis Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.924, indiquant que l'Exécution a eu lieu et mentionnant la date et l'heure de ladite Exécution.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. FRANTZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12912. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144223/595.

(120190054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Actavis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.827.

Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, hereby attests and certifies:

1. Actavis S.à r.l. is a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.827, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, dated 5 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1660 of 16 August 2010 (the "Company").

2. The articles of incorporation of the Company have been fully restated by a deed of the undersigned notary on 29 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Deed of Restatement"), whereas such restatement as well as further resolutions by the Company's shareholder pursuant to the Deed of Restatement, including the transfer of the Company's registered office and statutory elections, were taken subject to Completion, as such term is defined in a sale and purchase agreement dated 25 April 2012 (the "SPA") between, amongst others, Actavis Acquisition Debt S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of two million twelve thousand four hundred euro (EUR 2,012,400.-) and registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.943, (the "Vendor"), and Watson Pharma S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of one hundred thousand one hundred eight United States Dollars (USD 100,108.-) and registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.490 (the "Purchaser"), in relation to the sale by the Vendor to the Purchaser of all of the shares in Actavis Pharma Holding 4 ehf, Actavis, Inc. and the Company (the "Transaction").

3. Actavis Equity S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of fifteen thousand eight hundred eighty euro (EUR 15,880.-) and registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.924, the Vendor's indirect parent company, has issued a notice confirming that all of the conditions in the SPA to completion of the Transaction have been satisfied and that, accordingly, Completion (as such term is defined in the SPA) occurred at 11 p.m., Central European Time, on 31 October 2012.

4. Based on the notice referred to under item 3. above, the resolutions taken on 29 October 2012 by the Vendor (acting as the Company's sole shareholder) in the Deed of Restatement have taken effect at and are effective as from 31 October 2012, 11 p.m., Central European Time.

5. The present certificate is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the two versions, the English version shall prevail.

In witness whereof, the present certificate has been drawn up in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, this fourteenth day of November 2012.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, atteste et certifie par la présente que:

1. Actavis S.à r.l. est une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.827, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence de Luxembourg, daté du 5 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1660 du 16 août 2010 (la «Société»).

2. Les statuts de la Société ont été intégralement modifiés par acte du notaire soussigné le 29 octobre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'«Acte de Modification»), selon lequel cette modification, ainsi que les résolutions prises par l'associé de la Société suivant l'Acte de Modification, incluant le transfert du siège social de la Société et les élections statutaires, ont été prises sous condition de la Réalisation de la Transaction, telle que définie dans le contrat de cession d'actions en date du 25 avril 2012 (le «Contrat de Cession») conclu entre autres par Actavis Acquisition Debt S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant un capital social de deux millions douze mille quatre cents euros (EUR 2.012.400,-) ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.943 (le «Vendeur»), et Watson Pharma S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant un capital social de cent mille cent huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.108,-), ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.490 (l'«Acheteur»), en relation avec la vente par le Vendeur à l'Acheteur de toutes les actions ou parts sociales d'Actavis Pharma Holding 4 ehf., Actavis, Inc. et la Société (la «Transaction»).

3. Actavis Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille huit cent quatre-vingts euros (EUR 15.880,-), ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.924, la société mère indirecte du Vendeur, à émise un avis confirmant que toutes les conditions du Contrat de Cession en vue de l'accomplissement de la Transaction ont été satisfaites et qu'en conséquence, la Réalisation de la Transaction (telle que définie dans le Contrat de Cession) a eu lieu à 23h00, Heure d'Europe Centrale, le 31 octobre 2012.

4. Basé sur l'avis figurant dans le point 3 ci-dessus, les résolutions prises le 29 octobre 2012 par le Vendeur (agissant en tant qu'associé unique de la Société) dans l'Acte de Modification ont pris effet et sont effectives à partir du 31 octobre 2012, 23h00, Heure d'Europe Centrale.

5. Le présent certificat est rédigé en anglais suivi par une version française et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise prévaut.

En foi de quoi, le présent certificat a été établi à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, ce quatorzième jour de Novembre 2012.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2012150007/78.

(120198242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

The Archstone German Residential Fund II, Fonds Commun de Placement.

—
EXTRAIT

Le règlement de gestion daté du 24 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Pour la Société

Archstone Management Germany II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012145452/13.

(120192311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

**iTrade, Société à responsabilité limitée,
(anc. 2RC Consulting S.à r.l.).**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 132.842.

—
L'an deux mille douze, le vingt-sept août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Rachid RAHMI, informaticien, né à Epinal, (France), le 7 novembre 1976, demeurant à L-5692 Elvange, 8, rue Nicolas Brucher.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "2RC CONSULTING S.à r.l.", ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 132.842, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2683 du 22 novembre 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination en iTrade et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de iTrade."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la fourniture de toutes prestations informatiques de quelque nature que ce soit.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société a, en outre, pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la formulation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, avec effet au 1^{er} janvier 2013, de transférer l'adresse du siège social vers L-5692 Elvange, 8, rue Nicolas Brucher, et de modifier en conséquence avec effet au 1^{er} janvier 2013, le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Schengen.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale déclare que l'adresse de l'associé/gérant unique Rachid RAHMI, préqualifié, est actuellement: L-5692 Elvange, 8, rue Nicolas Brucher.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rachid RAHMI, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 03 septembre 2012. Relation GRE/2012/3222. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012146679/66.

(120192818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

**iTrade Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. iTrade).**

Enseigne commerciale: iTrade.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 132.842.

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Rachid RAHMI, informaticien, né à Epinal, (France), le 7 novembre 1976, demeurant à L-5692 Elvange, 8, rue Nicolas Brucher, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "iTrade", ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 132.842, a été constituée originellement sous la dénomination de 2RC CONSULTING S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2683 du 22 novembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 août 2012, en voie de publication au Mémorial C, dans lequel la société a adopté sa dénomination actuelle.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination en iTrade Luxembourg pouvant faire également le commerce sous l'enseigne commerciale de iTrade et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de iTrade Luxembourg. La société pourra également faire le commerce sous l'enseigne commerciale de iTrade."

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 08 novembre 2012. Relation GRE/2012/4152. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012146680/41.

(120192818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

LRI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 28.101.

Auszug aus dem Beschluss des Aufsichtsrates der Gesellschaft im schriftlichen Umlaufverfahren vom 6. November 2012

Gemäß Artikel 11 der Satzung der LRI Invest S.A. wird das Aufsichtsratsmitglied Herr Andreas Benninger mit Wirkung zum 6. November 2012 zum stellvertretenden Aufsichtsratsvorsitzenden bestellt.

Munsbach, den 6. November 2012.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Référence de publication: 2012150408/12.

(120198129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

LCA Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 97.039.

Les associés de la société LCA LUXEMBOURG II S.à r.l., accepte la démission de Monsieur Daniel SCHILTGES en tant que gérant de la société et ce à partir du 27 septembre 2010.

Est nommée comme gérante technique à partir du 27 septembre 2010 Madame Nathalie Szturma, gérante de société, née à Villerupt, le 13 mars 1967, demeurant à L-9061 Ettelbruck, rue Michel Rodange 26, avec pouvoir d'engager à elle-seule la société en toutes circonstances.

Ettelbruck, le 27 septembre 2010.

Schiltges Daniel / Nathalie Szturma

Référence de publication: 2012151352/14.

(100156751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Volkswagen Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 166.745.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de corriger comme suit la première ligne de l'en-tête des actes publiés dans le Mémorial C n° 836 du 29 mars 2012, page 40110, le Mémorial C n° 1068 du 26 avril 2012, page 51245, le Mémorial C n° 1486 du 14 juin 2012, page 71323, le Mémorial C n° 1628 du 28 juin 2012, page 78111, le Mémorial C n° 1629 du 28 juin 2012, page 78167, le Mémorial C n° 2012 du 14 août 2012, page 96572, le Mémorial C n° 2033 du 16 août 2012, page 97566 et le Mémorial C n° 2198 du 4 septembre 2012, page 105504:

au lieu de : «Volkswagen Finance Luxembourg S.A., Société à responsabilité limitée»,

lire: «Volkswagen Finance Luxembourg, Société Anonyme».

Référence de publication: 2012151353/14.

Randstad Interim S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 495.787,05.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.502.

Tempo - Team Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 46.880.

MERGER PROPOSAL

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) RANDSTAD INTERIM S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 50502, incorporated by a deed enacted on 24 February 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 292 of 26 June 1995, which articles of association have been subsequently amended by a deed received by Maître Jean Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 29 December 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 276 of 24 April 1998,

here represented by Maître François BROUXEL, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting as representative duly authorized and empowered by resolutions of the board of directors taken on 12 November 2012,

hereinafter the "Absorbing Company".

2) TEMPO-TEAM LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46880, incorporated pursuant to a deed of pursuant to a deed of Maître Christine DOERNER, notary residing in Bettembourg, on 23 February 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 232 of 1995, which articles of association have been subsequently amended and for the last time by a deed by a deed received by Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, dated 26 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 158 of 23 January 2009,

here represented by Maître François BROUXEL, prenamed, acting as representative duly authorized and empowered by resolutions of the board of managers taken on 12 November 2012 and referred to as the "Absorbed Company".

Copies of the minutes of the meetings of the boards of directors of the Absorbing Company and Absorbed Company, having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary shall remain appended to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as here above stated, have required the undersigned notary to record the following:

The boards of directors of the above mentioned companies have agreed by resolutions taken on 12 November 2012 (hereinafter the "Resolutions") on the following terms of merger:

TERMS OF MERGER (PROJET DE FUSION)

Between

1) RANDSTAD INTERIM S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 50502,

hereafter the "Absorbing Company", and

2) TEMPO-TEAM LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46880,

hereafter the "Absorbed Company".

The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereinafter collectively referred to as the "Merging Parties" or the "Companies".

WHEREAS

(A) The Absorbing Company has a fully paid up share capital of EUR 495,787.05.-, represented by 20,000 shares having a nominal value of EUR 24.78935.- each.

(B) The Absorbed Company has a fully paid up share capital of EUR 30,986.69.-, represented by 1,000 shares having a nominal value of EUR 30.98669.- each.

(C) Prior to the execution of these terms of merger (projet de fusion) (the "Merger Terms"), the Absorbing Company has acquired the entire share capital of the Absorbed Company.

(D) For sound economical and commercial reasons, in order to simplify the ownership structure and to reduce the operating costs of the Merging Parties, the respective boards of directors and managers of the Absorbing Company and the Absorbed Company intend to merge the Companies.

(E) Considering that the Absorbing Company holds one hundred percent (100%) of the share capital of the Absorbed Company, the Merging Companies have decided to perform the Merger (as defined below) pursuant to the simplified merger procedure set forth by Articles 278 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law").

(F) The present notarial deed is passed in full compliance with the requirements of Article 271 of the Company Law.

Thereupon, the following has been acknowledged and agreed among the Merging Parties:

1. Ownership of shares.

1.1 The Merging Parties hereto acknowledge that the Absorbing Company owns all of the issued shares and related voting rights of the Absorbed Company.

2. Merger.

2.1 The Absorbing Company hereby wishes to absorb the Absorbed Company with effect on 31 December 2012 between the Merging Parties; as of such date, all operations and transactions of the Absorbed Company will be considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company (the "Merger").

2.2 As a result of the Merger, the Absorbed Company will be dissolved -without liquidation, its shares will be cancelled and all of its assets and liabilities will be transferred to the Absorbing Company.

2.3 The Absorbing Company will carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company, such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined below) and in particular those existing with the creditors of the Absorbed Company, and will be subrogated to all rights and obligations there under.

2.4 The Absorbing Company will carry out, in particular, the employment contracts concluded with the Absorbed Company's employees, including temporary employment contracts, in accordance with Articles L 127-1 et seq. of the Luxembourg Labor Code relating to transfer of undertakings (transfert d'entreprises).

2.5 The Absorbing Company will take over all liabilities of any kind whatsoever, of the Absorbed Company and pay in particular principal and interest on all debts due by the Absorbed Company as of the Effective Date.

2.6 As of the Effective Date, the Absorbing Company will pay all taxes, contributions, duties and assessments, whether ordinary or extraordinary, due or that may become due with respect to the property of the assets transferred.

3. Date from which the Absorbing Company will dispose over the assets of the Absorbed Company and Assume all its liabilities.

3.1 The Merging Parties acknowledge and agree that as from 31 December 2012 (the "Effective Date"), the Absorbing Company will be the sole and full owner of and may dispose over the assets of the Absorbed Company and will assume all of its liabilities, pay off its creditors and execute all ongoing agreements of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

3.2 The Absorbed Company undertake neither to dispose of any assets nor to take any action that could jeopardize the Merger until the Effective Date.

4. Special rights and Advantages (Article 261 of the Companies Law).

4.1 The Absorbing Company does not grant special rights to its shareholder nor issues preferred shares.

4.2 No special advantage is granted to the members of the board of directors or to the statutory auditor of the Merging Parties.

5. Termination of mandates and Discharge. The mandates of the directors of the Absorbed Company will be terminated with effect on the Effective Date and the Absorbing Company, in its capacity as sole shareholder of the Absorbed Company, hereby grants discharge to the directors of the Absorbed Company for the performance of their mandate until the date hereof.

6. Information of the Merging Parties' shareholder (Article 267 of the Companies Law). The shareholder of the Merging Parties will have, during the month following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the Merger Terms, access at the registered office of the Merging Parties to all documents listed in Article 267 (1) a., b. and c. of the Companies Law (i.e. the Merger Terms, the annual accounts and management reports of the Merging Parties for the last three financial years and the interim financial statements of the Merging Parties as of 30 September 2012) and may obtain copies thereof, free of charge.

7. Validity and Execution of the Merger Terms.

7.1 These Merger Terms are valid as per their approval and execution by the respective board of directors of the Merging Parties.

7.2 The Merging Parties undertake to take all necessary actions in order to effect the Merger without delay and to cooperate as far as necessary, in particular by issuing all documents and giving all information required by the undersigned notary and public authorities.

7.3 The boards of directors of the Merging Parties are hereby given full authority to amend these Merger Terms to the extent required by the competent authorities and/or registries, provided that such amendments do not substantially change the goal and characteristics of the Merger, as above described.

8. Bookkeeping of the Absorbed Company. The books and records of the Absorbed Company (including related archives, originals of all deeds, agreements, accounting documents, titles of ownership) will be kept at the registered office of the Absorbing Company for a period of five years starting on the Effective Date.

9. Effectiveness and Consequences of the Merger.

9.1 The Absorbing Company is the owner of all the shares of the Absorbed Company, so that no increase of share capital of the Absorbing Company is required. As the conditions of Article 279 of the Companies Law have been fulfilled, the Merger needs not to be approved by the general meeting of shareholders of the Companies.

9.2 Considering the foregoing and provided that no extraordinary general meeting of the Absorbing Company be convened in order to decide on the Merger, the Merger will become effective and final on 31 December 2012 and will simultaneously carry the legal effects set out in Article 274 of the Companies Law.

9.3 As a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be immediately cancelled.

10. Formalities. The Absorbing Company shall:

- carry out all the legal formalities, including such announcements as are prescribed by law relating to the transfers made in the framework of the Merger;
- perform the formalities and notifications necessary with all relevant administrative matters in order to put all assets and commitments of the Absorbed Company in its name and on its behalf;

- carry out any formality required by law or deemed necessary or useful to render the transfer of goods and rights enforceable towards third parties.

For information purposes, the conditions set forth in Article 279 of the Companies Law are listed below:

- the publication provided by Article 262 of the Companies Law has been made regarding the Merging Parties at least one month before the operation takes effect between the said parties;

- all the shareholders of the Absorbing Company are entitled at least one month before the merger has become effective, to inspect at the registered office of the Absorbing Company, the documents and information referred to in Article 267 (1) a), b) and c) of the Companies Law.

- one or more of the shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% of the shares in the subscribed capital are entitled, at least one month before the operation takes effect, to require that a general meeting be called in order to resolve on the approval of the Merger. The meeting must be convened so as to be held within one month as of the request for it to be held.

11. Fees and Duties. Any charge, duties or fees owing as a result of the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Merger Terms and of all acts, documents and formalities incumbent on the Merging parties pursuant to the Companies Law.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present Notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned in the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) RANDSTAD INTERIM S.A, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le matricule B 50502, constituée en vertu d'un acte notarié du 24 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 292 du 26 juin 1995, lesquels statuts ont été ensuite modifiés par un acte reçu de Maître Jean Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 276 le 24 avril 1998,

dûment représentée par Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en qualité de mandataire dûment nommé par le conseil d'administration en vertu d'une résolution prise le 12 novembre 2012,

ci-après dénommée la «Société Absorbante».

2) TEMPO-TEAM LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social sis au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le matricule B 46880, constituée en vertu d'un acte de Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, du 23 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 232 de 1995, lesquels statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu de Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, daté du 26 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 158 le 23 janvier 2009,

dûment représentée par Maître François BROUXEL, susnommé, agissant en qualité de mandataire dûment nommé par le conseil d'administration en vertu d'une résolution prise le 12 novembre 2012,

ci-après dénommée la «Société Absorbée».

Copies des procès verbaux des réunions des conseils d'administration ayant été signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire, seront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Les conseils d'administration des sociétés susmentionnées ont approuvé en vertu de résolutions prises le 12 novembre 2012 (ci-après les «Résolutions») le projet de fusion qui suit.

PROJET DE FUSION

Entre

1) RANDSTAD INTERIM S.A, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le matricule B 50502,

ci-après dénommée la «Société Absorbante», et

2) TEMPO-TEAM LUXEMBOURG S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le matricule B 46880,

ci-après dénommée la «Société Absorbée».

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont toutes deux ci-après dénommées «les Parties à la Fusion» ou les «Sociétés».

CONSIDERANT QUE:

(A) Le capital social de la Société Absorbante de EUR 495.787,05 est entièrement libéré et représenté par 20.000 actions d'une valeur nominale de EUR 24,78935 chacune.

(B) Le capital social de la Société Absorbée de EUR 30.986,69 est entièrement libéré et représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 30,98669 chacune.

(C) Préalablement à la signature du présent projet de fusion (le «Projet de Fusion»), la Société Absorbante a acquis la totalité du capital social de la Société Absorbée.

(D) Pour des raisons économiques et commerciales, afin de simplifier la structure actionnariale et de réduire les coûts d'exploitation des Parties à la Fusion, les conseils d'administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont décidé de la fusion des Sociétés.

(E) La Société Absorbante détenant cent pour cent (100%) du capital social de la Société Absorbée, les Parties à la Fusion ont décidé d'effectuer celle-ci conformément à la procédure de fusion simplifiée prévue par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

(F) Le présent acte notarié est passé en totale conformité avec les exigences de l'article 271 de la Loi.

Par conséquent les Parties à la Fusion sont parvenues aux termes suivants du Projet de Fusion

1. Propriété des actions.

1.1 Les Parties à la Fusion, par le présent, prennent acte et consentent à ce que la Société Absorbante détienne la totalité des actions émises et des droits de vote afférents de la Société Absorbée.

2. Fusion.

2.1. La Société Absorbante souhaite par le présent absorber la Société Absorbée avec effet au 31 décembre 2012 à l'égard des Parties à la Fusion; à partir de cette date, toutes les opérations et les transactions de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante (la «Fusion»)

2.2. Par la fusion, la Société Absorbée sera dissoute - sans liquidation, ses actions seront annulées et la totalité de son actif et passif sera transmis à la Société Absorbante.

2.3. La Société Absorbante assumera tous les contrats et toutes les obligations de la Société Absorbée, tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) et en particulier tous les contrats existants avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations nés de ces contrats.

2.4. La Société Absorbante reprendra, en particulier, les contrats de travail conclus avec les employés de la Société Absorbée, y compris les contrats de travail intérimaire, en conformité avec les articles L127-1 et suivants du code du travail luxembourgeois concernant le transfert d'entreprise.

2.5. La Société Absorbante assumera l'ensemble du passif, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée et paiera en particulier le principal et les intérêts de toute dette de la Société Absorbée à compter de la Date de Réalisation (telle que définie ci-après).

2.6. A compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante s'acquittera de toutes les taxes, cotisations et estimations, ordinaires ou extraordinaires, dues ou à naître, en relation avec la propriété des actifs transférés.

3. Date à partir de laquelle la Société Absorbante disposera des actifs de la Société Absorbée et assumera la totalité de son passif

3.1. Les Parties à la Fusion prennent acte et consentent qu'à compter du 31 décembre 2012 (la «Date de Réalisation») la Société Absorbante sera le seul propriétaire et pourra disposer des actifs de la Société Absorbée et assumera l'intégralité de son passif, paiera tous ses créanciers et exécutera tous ses contrats en cours de la Société Absorbée. Les droits et créances compris dans les actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

3.2. La Société Absorbée s'engage à ne disposer d'aucun actif ni d'entreprendre aucune action qui pourrait compromettre la fusion.

4. Droits et Avantages spéciaux (article 261 de la Loi).

4.1. La Société Absorbante n'accorde aucun droit spécial à son actionnaire ni n'émet d'actions préférentielles.

4.2. Aucun avantage spécial n'est accordé aux membres du conseil d'administration ou au commissaire aux comptes (là où il y a lieu) des Sociétés.

5. Fin des mandats et Décharges. Les mandats des administrateurs de la Société Absorbée prendront fin avec effet à la Date de Réalisation et la Société Absorbante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société Absorbée, par le présent donne décharge aux administrateurs de la Société Absorbée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

6. Information de l'actionnaire des Parties à la Fusion (article 267 de la Loi). L'actionnaire des Parties à la Fusion aura accès, pendant un mois à compter de la publication de ce Projet de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, aux sièges sociaux des Parties à la Fusion, à tous les documents énumérés à l'article 267 paragraphe (1) a., b. et c. de la Loi (c'est-à-dire le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports des conseils d'administration des Parties à la Fusion des trois derniers exercices sociaux et les états financiers intérimaires des Parties à la Fusion en date du 30 septembre 2012) et pourront obtenir copies de ceux-ci, sans frais.

7. Effectivité et Exécution du Projet de Fusion.

7.1. Le présent Projet de Fusion est effectif à compter de son approbation et signature par les conseils d'administration respectifs des Parties à la Fusion.

7.2. Les Parties à la Fusion conviennent d'entreprendre toute action indispensable afin d'opérer la Fusion sans délai et de coopérer dans la mesure du nécessaire, en particulier par la production de document et la fourniture de toutes les informations requis par le notaire instrumentant et les autorités publiques.

7.3. Les conseils d'administration respectifs des Parties à la Fusion se voient octroyer, par la présente, tous pouvoirs de modification du présent Projet de Fusion si cela est exigé par les autorités compétentes et/ou registres dans la mesure où elles n'altèrent pas les principaux motifs et aspects de la Fusion, tels que décrits ci-avant.

8. Conservation des documents et Livres sociaux de la Société Absorbée. Les documents et livres sociaux de la Société Absorbée (y compris les archives afférentes, les originaux de tous les actes, contrats, documents comptables, titres de propriété) seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour une durée de cinq ans à compter de la Date de Réalisation.

9. Effectivité et Conséquences de la Fusion.

9.1. La Société Absorbante détient toutes les actions de la Société Absorbée, et par conséquent aucune augmentation du capital de la Société Absorbante n'est requise. Eu égard au respect des conditions prévues par l'article 279 de la Loi, la Fusion ne requiert pas l'approbation des assemblées générales des actionnaires des Sociétés.

9.2. Compte tenu de ce qui précède et sous réserve qu'aucune assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante ne soit convoquée afin de se prononcer sur la Fusion, la Fusion deviendra effective et définitive le 31 décembre 2012 et engendrera simultanément les effets prévus par l'article 274 de la Loi.

9.3. Par effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et ses actions émises seront annulées.

10. Formalités. La Société Absorbante devra:

- accomplir toutes les formalités légales, y compris toutes les publications prescrites en droit pour les besoins des transferts réalisés dans le cadre de la Fusion;

- se charger des relevés et des formalités et notifications nécessaires pour toutes les questions administratives afin de prendre tous les actifs et les engagements de la Société Absorbée en son nom propre,

- réaliser toutes les formalités légales nécessaires ou utiles pour rendre le transfert des biens et des droits reçus opposable aux tiers.

A des fins informatives, les conditions prévues par l'article 279 de la Loi sont listées ci-dessous:

- la publicité prescrite par l'article 262 de la Loi a été faite pour chacune des Parties à la Fusion, un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet entre les parties;

- tous les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, un mois au moins avant que la Fusion ne prenne effet, de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbante, des documents et informations indiqués à l'article 267 (1) a., b. et c. de la Loi.

- un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante détenant au moins 5% des actions ont le droit de requérir un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

11. Frais et Dépenses. Toutes les charges, tous les droits ou frais dus en conséquence de la Fusion seront pris en charge par la Société Absorbante.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du présent Projet de Fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: François BROUXEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2012. Relation GRE/2012/4295. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2012.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2012151965/311.

(12020005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Sunrise Medical (Luxembourg) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.216.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit le premier paragraphe de la publication, dans le Mémorial C n° 2138 du 28 août 2012, page 102623:

au lieu de: «L'adresse professionnelle de Monsieur François Pfister, gérant de la Société, est désormais la suivante: 24, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.»,

lire: «L'adresse professionnelle de Monsieur François Pfister, gérant de la Société, est désormais la suivante: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.»

Référence de publication: 2012151354/14.

Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.340.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.456.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 1096 du 30 avril 2012, page 52585, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes 2010 de la société Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A.:

au lieu de:

«Le bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»,

lire:

«Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»

Référence de publication: 2012151355/14.

cominvest Asia Safe Kick 10/2012, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die „Verwaltungsgesellschaft“) gibt bekannt, dass der nachfolgend aufgeführte Fonds aufgrund des Laufzeitendes am 31. Oktober 2012 planmäßig aufgelöst wurde.

ISIN	WKN	Fondsname
LU0304444184	A0MUGD	cominvest Asia Safe Kick 10/2012

Alle Anteilhaber wurden vollständig ausbezahlt und demzufolge war eine Übertragung des Liquidationserlöses an die Caisse de Consignation nicht erforderlich. Das Liquidationsverfahren für den zuvor genannten Fonds ist somit abgeschlossen.

Senningerberg, November 2012.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2012152741/755/14.

AI Global Opportunities S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 7.491.652,50.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 118.150.

"Mme Anja LAKOUDI", résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Signature

Les mandataires

Référence de publication: 2012131208/13.

(120173295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Alhena SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (en liquidation).**Capital social: EUR 72.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 169.028.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait d'un procès-verbal d'une assemblée générale au 21 septembre 2012

Les actionnaires de la Société ont décidé à l'unanimité de clore la liquidation de la Société et que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés, pour cinq ans au moins, au 118, Grote Heide, 3910 Neerpelt, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012131210/15.

(120173272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Fiparco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 39.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131363/9.

(120173535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Randstad Recruitment & Selection S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 82.565.

Rowlands International S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 100.006,00.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 103.168.

Tempo-Team HR Services, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 133.535.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) RANDSTAD RECRUITMENT & SELECTION S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 82565, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg enacted on 23 May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1201 of 20 December 2001,

here represented by Maître François BROUXEL, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting as representative duly authorized and empowered by resolutions of the board of directors taken on 12 November 2012,

hereinafter the "Absorbing Company".

2) ROWLANDS INTERNATIONAL S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 103168, incorporated under the name "Rowlands Technique S.A." pursuant to a deed of Maître Tom METZLER, notary residing in Luxembourg, enacted on 24 September 2004 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1220 of 29 November 2004, which articles of association have been subsequently amended and for the last time by a deed received by Maître Tom METZLER, prenamed, on 3 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 528 of 2 June 2005,

here represented by Maître François BROUXEL, prenamed, acting as representative duly authorized and empowered by resolutions of the board of directors taken on 12 November 2012, and

3) TEMPO-TEAM HR SERVICES, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 133535, incorporated under the name "VEDIOR HR SERVICES" pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, enacted on 5 November 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2868 of 11 December 2007, which articles of association have been amended several times and for the last time by a deed received by Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on 7 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2658 dated 30 October 2008,

here represented by Maître François BROUXEL, prenamed, acting as representative duly authorized and empowered by resolutions of the board of managers taken on 12 November 2012,

hereafter collectively with ROWLANDS INTERNATIONAL S.A., the "Absorbed Companies".

Copies of the minutes of the meetings of the boards of directors and managers of the Absorbing Company and Absorbed Companies, having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary shall remain appended to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as here above stated, have required the undersigned notary to record the following:

The boards of directors and managers of the above mentioned companies have agreed by resolutions taken on 12 November 2012 (hereinafter the "Resolutions") on the following terms of merger:

TERMS OF MERGER (PROJET DE FUSION)

Between

1) RANDSTAD RECRUITMENT & SELECTION S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 82565,

hereafter the "Absorbing Company",

2) ROWLANDS INTERNATIONAL S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 103168, and

3) TEMPO-TEAM HR SERVICES, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 133535,

hereafter collectively with ROWLANDS INTERNATIONAL S.A., the "Absorbed Companies".

The Absorbing Company and the Absorbed Companies are hereinafter collectively referred to as the "Merging Parties" or the "Companies".

WHEREAS

(A) The Absorbing Company has a fully paid up share capital of EUR 32,000.-, represented by 320 shares having a nominal value of EUR 100.-each.

(B) ROWLANDS INTERNATIONAL S.A. has a fully paid up share capital of EUR 100,006.-, represented by 3,226 shares having a nominal value of EUR 31.- each.

(C) TEMPO-TEAM HR SERVICES has a fully paid up share capital of EUR 12,500.-, represented by 125 units having a nominal value of EUR 100.-each.

(D) Prior to the execution of these terms of merger (projet de fusion) (the "Merger Terms"), the Absorbing Company has acquired the entire share capital of the Absorbed Companies.

(E) For sound economical and commercial reasons, in order to simplify the ownership structure and to reduce the operating costs, the respective boards of directors and managers of the Absorbing Company and the Absorbed Companies intend to merge the Companies.

(F) Considering that the Absorbing Company holds one hundred percent (100%) of the share capital of the Absorbed Companies, the Merging Companies have decided to perform the Merger (as defined below) pursuant to the simplified merger procedure set forth by Articles 278 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law").

(G) The present notarial deed is passed in full compliance with the requirements of Article 271 of the Company Law. Thereupon, the following has been acknowledged and agreed among the Merging Parties:

1. Ownership of shares.

1.1 The Merging Parties hereto acknowledge that the Absorbing Company owns all of the issued shares and related voting rights of the Absorbed Companies.

2. Merger.

2.1 The Absorbing Company hereby wishes to absorb the Absorbed Companies with effect on 31 December 2012 between the Merging Parties; as of such date, all operations and transactions of the Absorbed Companies will be considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company (the "Merger").

2.2 As a result of the Merger, the Absorbed Companies will be dissolved - without liquidation, their shares will be cancelled and all of their assets and liabilities will be transferred to the Absorbing Company.

2.3 The Absorbing Company will carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Companies, such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined below) and in particular those existing with the creditors of the Absorbed Companies, and will be subrogated to all rights and obligations there under.

2.4 The Absorbing Company will carry out, in particular, the employment contracts concluded with the Absorbed Companies' employees, in accordance with Articles L 127-1 et seq. of the Luxembourg Labor Code relating to transfer of undertakings (transfert d'entreprises).

2.5 The Absorbing Company will take over all liabilities of any kind whatsoever, of the Absorbed Companies and pay in particular principal and interest on all debts due by the Absorbed Companies as of the Effective Date.

2.6 As of the Effective Date, the Absorbing Company will pay all taxes, contributions, duties and assessments, whether ordinary or extraordinary, due or that may become due with respect to the property of the assets transferred.

3. Date from which the Absorbing Company will dispose over the assets of the Absorbed Companies and assume all their liabilities.

3.1 The Merging Parties acknowledge and agree that as from 31 December 2012 (the "Effective Date"), the Absorbing Company will be the sole and full owner of and may dispose over the assets of the Absorbed Companies and will assume all of their liabilities, pay off their creditors and execute all ongoing agreements of the Absorbed Companies. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Companies shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

3.2 The Absorbed Companies undertake neither to dispose of any assets nor to take any action that could jeopardize the Merger until the Effective Date.

4. Special rights and Advantages (Article 261 of the Companies Law).

4.1 The Absorbing Company does not grant special rights to its shareholder nor issues preferred shares.

4.2 No special advantage is granted to the members of the board of directors or managers or to the statutory auditor (where applicable) of the Merging Parties.

5. Termination of mandates and Discharge. The mandates of the directors and managers of the Absorbed Companies will be terminated with effect on the Effective Date and the Absorbing Company, in its capacity as sole shareholder of the Absorbed Companies, hereby grants discharge to the directors and managers of the Absorbed Companies for the performance of their mandate until the date hereof.

6. Information of the Merging Parties' shareholder (Article 267 of the Companies Law). The shareholder of the Merging Parties will have, during the month following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the Merger Terms, access at the registered office of the Merging Parties to all documents listed in Article 267 (1) a., b. and c. of the Companies Law (i.e. the Merger Terms, the annual accounts and management reports of the Merging Parties for the last three financial years and the interim financial statements of the Merging Parties as of 30 September 2012) and may obtain copies thereof, free of charge.

7. Validity and Execution of the Merger Terms.

7.1 These Merger Terms are valid as per their approval and execution by the respective board of directors and managers of the Merging Parties.

7.2 The Merging Parties undertake to take all necessary actions in order to effect the Merger without delay and to cooperate as far as necessary, in particular by issuing all documents and giving all information required by the undersigned notary and public authorities.

7.3 The boards of directors and managers of the Merging Parties are hereby given full authority to amend these Merger Terms to the extent required by the competent authorities and/or registries, provided that such amendments do not substantially change the goal and characteristics of the Merger, as above described.

8. Bookkeeping of the Absorbed Companies. The books and records of the Absorbed Companies (including related archives, originals of all deeds, agreements, accounting documents, titles of ownership) will be kept at the registered office of the Absorbing Company for a period of five years starting on the Effective Date.

9. Effectiveness and Consequences of the Merger.

9.1 The Absorbing Company is the owner of all the shares of the Absorbed Companies, so that no increase of share capital of the Absorbing Company is required. As the conditions of Article 279 of the Companies Law have been fulfilled, the Merger needs not to be approved by the general meeting of shareholders of the Companies.

9.2 Considering the foregoing and provided that no extraordinary general meeting of the Absorbing Company be convened in order to decide on the Merger, the Merger will become effective and final on 31 December 2012 and will simultaneously carry the legal effects set out in Article 274 of the Companies Law.

9.3 As a result of the Merger, the Absorbed Companies shall cease to exist and all their issued shares shall be immediately cancelled.

10. Formalities. The Absorbing Company shall:

- carry out all the legal formalities, including such announcements as are prescribed by law relating to the transfers made in the framework of the Merger;
- perform the formalities and notifications necessary with all relevant administrative matters in order to put all assets and commitments of the Absorbed Companies in its name and on its behalf;
- carry out any formality required by law or deemed necessary or useful to render the transfer of goods and rights enforceable towards third parties.

For information purposes, the conditions set forth in Article 279 of the Companies Law are listed below:

- the publication provided by Article 262 of the Companies Law has been made regarding the Merging Parties at least one month before the operation takes effect between the said parties;
- all the shareholders of the Absorbing Company are entitled at least one month before the merger has become effective, to inspect at the registered office of the Absorbing Company, the documents and information referred to in Article 267 (1) a), b) and c) of the Companies Law.
- one or more of the shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% of the shares in the subscribed capital are entitled, at least one month before the operation takes effect, to require that a general meeting be called in order to resolve on the approval of the Merger. The meeting must be convened so as to be held within one month as of the request for it to be held.

11. Fees and Duties. Any charge, duties or fees owing as a result of the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Merger Terms and of all acts, documents and formalities incumbent on the Merging parties pursuant to the Companies Law.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present Notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned in the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire établi à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) RANDSTAD RECRUITMENT & SELECTION S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le matricule B 82565, constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire établi à Luxembourg, du 23 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1201 du 20 décembre 2001,

dûment représentée par Maître François BROUXEL, avocat à la Cour domicilié professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en qualité de mandataire dûment nommé par le Conseil d'administration en vertu de résolutions prises le 12 novembre 2012.

ci-après dénommée la «Société Absorbante»

2) ROWLANDS INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant son siège social sis au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B 103168, constituée sous la dénomination «Rowlands Technique S.A.» en vertu d'un acte de Maître Tom METZLER, notaire établi à Luxembourg, du 24 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1220 du 29 novembre 2004, lesquels statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu de Maître Tom METZLER, susnommé, le 3 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 528 du 2 juin 2005,

dûment représentée par Maître François BROUXEL, susnommé, agissant en qualité de mandataire dûment nommé par le conseil d'administration en vertu de résolutions prises le 12 novembre 2012, et

3) TEMPO-TEAM HR SERVICES, Société Anonyme, ayant son siège social sis au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 133535, constituée sous la dénomination «VEDIOR HR SERVICES» en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, du 5 novembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2868 du 11 décembre 2007, lesquels statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire ayant été établi à Luxembourg, du 7 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2658 du 30 octobre 2008,

dûment représentée par Maître François BROUXEL, susnommé, agissant en qualité de mandataire dûment nommé par le conseil de gérance en vertu d'une résolution prise le 12 novembre 2012,

ci-après dénommée collectivement avec ROWLANDS INTERNATIONAL S.A., les «Sociétés Absorbées».

Copies des procès verbaux des réunions des conseils de gérance et d'administration de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées ayant été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sont annexées au présent acte et seront déposées avec celui-ci pour les besoins des formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Les conseils d'administration et de gérance des sociétés susmentionnées ont approuvé en vertu de résolutions prises le 12 novembre 2012 (ci-après les «Résolutions») le projet de fusion qui suit:

PROJET DE FUSION

Entre

1) RANDSTAD RECRUITMENT & SELECTION S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le matricule B 82565,

ci-après dénommée la «Société Absorbante»,

2) ROWLANDS INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant son siège social sis au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le matricule B 103168, et

3) TEMPO-TEAM HR SERVICES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le matricule B 133535

ci-après toutes deux dénommées les «Sociétés Absorbées»

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées sont ci-après collectivement dénommées «les Parties à la Fusion» ou les «Sociétés».

CONSIDERANT QUE:

(A) Le capital social de la Société Absorbante de EUR 32.000 est entièrement libéré et représenté par 320 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

(B) Le capital social de ROWLANDS INTERNATIONAL S.A. de EUR 100.006 est entièrement libéré et représenté par 3.226 actions d'une valeur nominale de EUR 31 chacune.

(C) Le capital social de TEMPO-TEAM HR SERVICES de EUR 12.500 est entièrement libéré et représenté par 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

(D) Préalablement à la signature du présent projet de fusion (le «Projet de Fusion»), la Société Absorbante a acquis la totalité du capital social des Sociétés Absorbées.

(E) Pour des raisons économiques et commerciales et afin de simplifier l'actionnariat et de réduire les coûts d'exploitation, les conseils d'administration respectifs de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées ont décidé de la fusion des Sociétés,

(F) La Société Absorbante étant l'actionnaire unique des Sociétés Absorbées, la fusion s'effectuera conformément à la procédure de fusion simplifiée prévue par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la«Loi»).

(G) Le présent acte notarié est passé en totale conformité avec les exigences de l'article 271 de la Loi.

Par conséquent les Parties à la Fusion sont parvenues aux termes suivants du Projet de Fusion

1. Propriété des actions.

1.1 Les Parties à la Fusion, par le présent, prennent acte et consentent à ce que la Société Absorbante détienne la totalité des actions émises et des droits de vote afférents des Sociétés Absorbées.

2. Fusion.

2.1. La Société Absorbante souhaite par le présent absorber les Sociétés Absorbées avec effet au 31 décembre 2012 à l'égard des Parties à la Fusion; à partir de cette date, toutes les opérations et transactions des Sociétés Absorbées seront considérées, d'un point de vue comptable, comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante (la «Fusion»)

2.2. Par la Fusion, les Sociétés Absorbées seront dissoutes - sans liquidation, leurs actions seront annulées et la totalité de leur actif et passif sera transmis à la Société Absorbante.

2.3. La Société Absorbante assumera tous les contrats et toutes les obligations des Sociétés Absorbées, tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) et en particulier tous les contrats existants avec les créanciers des Sociétés Absorbées et sera subrogée à tous les droits et obligations nés de ces contrats.

2.4. La Société Absorbante reprendra, en particulier, les contrats de travail conclus avec les employés des Sociétés Absorbées, en conformité avec les articles L127-1 et suivants du code du travail luxembourgeois relatif au transfert d'entreprise.

2.5. La Société Absorbante prendra à sa charge l'ensemble du passif, de quelque nature que ce soit, des Sociétés Absorbées et paiera en particulier le principal et les intérêts de toute dette à charge des Sociétés Absorbées.

2.6. A compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante s'acquittera de toutes les taxes, cotisations et estimations, ordinaires ou extraordinaires, dus ou à naître, en relation avec la propriété des actifs transférés.

3. Date à partir de laquelle la Société Absorbante disposera des actifs des Sociétés Absorbées et assumera la totalité de leur passif.

3.1. Les Parties à la Fusion prennent acte et consentent qu'à compter du 31 décembre 2012 (la «Date de Réalisation»), la Société Absorbante sera le seul propriétaire et pourra disposer des actifs des Sociétés Absorbées et assumera l'intégralité de leur passif, paiera leurs créanciers et exécutera tous les contrats en cours des Sociétés Absorbées. Les droits et créances compris dans l'actif des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, in rem ou personnelles, y attachées.

3.2. Les Sociétés Absorbées s'engagent à ne disposer d'aucun actif ni à entreprendre aucune action qui pourrait compromettre la Fusion.

4. Droits et avantages spéciaux (article 261 de la Loi).

4.1. La Société Absorbante n'a accordé aucun droit spécial à son actionnaire ni n'émet d'actions préférentielles.

4.2. Aucun avantage spécial n'est accordé aux membres du conseil d'administration ni au commissaire aux comptes (là où il y a lieu) des Sociétés Parties à la Fusion.

5. Fin des mandats et Décharges. Les mandats des administrateurs et des gérants des Sociétés Absorbées prendront fin à la Date de Réalisation et la Société Absorbante, en sa qualité d'actionnaire unique des Sociétés Absorbées, par le présent, donne décharge aux administrateurs et gérants des Sociétés Absorbées pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

6. Information de l'actionnaire des Parties à la Fusion (article 267 de la Loi). L'actionnaire des Parties à la Fusion aura accès, pendant un mois à compter de la publication de ce Projet de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, aux sièges sociaux des Parties à la Fusion, à tous les documents énumérés à l'article 267 paragraphe (1) a., b. et c. de la Loi (c'est-à-dire le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports des conseil d'administration des Parties à la Fusion des trois derniers exercices sociaux et les états financiers intérimaires des Parties à la Fusion en date du 30 septembre 2012) et pourront obtenir copies de ceux-ci, sans frais.

7. Validité et Exécution du Projet de Fusion.

7.1. Le présent Projet de Fusion est effectif à compter de son approbation et signature par les conseils d'administration et de gérance respectifs des Parties à la Fusion.

7.2. Les Parties à la Fusion conviennent d'entreprendre toute action indispensable afin d'opérer la Fusion sans délai et de coopérer dans la mesure du nécessaire, en particulier d'émettre tous les documents et de fournir toutes les informations requis par le notaire instrumentant et les autorités publiques.

7.3. Les conseils d'administration respectifs des Parties à la Fusion se voient accorder par le présent, tous pouvoirs de modification du Projet de Fusion si cela est exigé par les autorités compétentes et/ou les bureaux d'enregistrement, et dans la mesure où de telles modifications n'altèrent pas les principaux motifs et aspects de la fusion, tels que décrits ci-avant.

8. Conservation des documents et Livres sociaux des Sociétés Absorbées. Les documents et livres sociaux des Sociétés Absorbées (y compris les archives afférentes, les originaux de tous les actes, contrats, documents comptables, titres de propriété) seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour une durée de cinq ans à compter de la Date de Réalisation.

9. Effectivité et Conséquences de la Fusion.

9.1. La Société Absorbante détient toutes les actions et parts sociales des Sociétés Absorbées, et par conséquent aucune augmentation du capital de la Société Absorbante n'est requise. Eu égard au respect des conditions prévues par l'article 279 de la Loi, la Fusion ne requiert pas l'approbation des assemblées générales des actionnaires des Sociétés.

9.2. Compte tenu de ce que précède et sous réserve qu'aucune assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante ne soit convoquée afin de se prononcer sur la Fusion, la Fusion deviendra effective et définitive le 31 décembre 2012 et engendrera simultanément les effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

9.3. Par effet de la Fusion, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister de plein droit et leurs actions et parts sociales émises seront annulées.

10. Formalités. La Société Absorbante devra:

- accomplir toutes les formalités légales, y compris toutes les publications prescrites en droit pour les transferts réalisés dans le cadre de la Fusion;

- se charger des formalités et notifications nécessaires auprès des administrations concernées afin de prendre tous les actifs et les engagements de la Société Absorbée en son nom,

- réaliser toutes les formalités légales nécessaires ou utiles pour rendre le transfert des biens et droits reçus opposable aux tiers.

A des fins informatives, les conditions prévues par l'article 279 de la Loi sont listées ci-dessous:

- la publicité prescrite par l'article 262 de la Loi a été faite pour chacune des Parties à la Fusion, un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet entre les parties;

- tous les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, un mois au moins avant que la Fusion ne prenne effet, de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbante, des documents et informations indiqués à l'article 267 (1) a., b. et c. de la Loi.

- un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante détenant au moins 5% des actions du capital social, ont le droit de requérir un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

11. Frais et Dépenses. Toutes les charges, droits ou frais dus en conséquence de la Fusion seront pris en charge par la Société Absorbante.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du présent Projet de Fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux Parties à la Fusion conformément à la Loi.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte française et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: François BROUXEL, Jean SSECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2012. Relation GRE/2012/4294. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2012.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2012151966/342.

(120199993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Brooklyn Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 165.250.

"Mme Anja LAKOUDI", résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012131840/13.

(120173880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Rhapsody Investments (Germany) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131672/9.

(120173328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Ostregion Investmentgesellschaft Nr. 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.737.

"Mme Anja LAKOUDI", résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132126/13.

(120174495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Penta CLO 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.750.

"Mme Anja LAKOUDI", résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132140/13.

(120174496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

PTC Essen Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.290.

«Mme Anja LAKOUDI», résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132179/13.

(120174497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Real Properties S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 65.092.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 9 octobre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 octobre 2012 que:

- Le mandat de Lucilinburhuc Services S.A., commissaire aux comptes de la société, dont le siège social est situé 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.174, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2016.

- Les mandats de (i) Centurion Europe, S.à r.l., dont le siège social est situé 26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.104, (ii) Centurion Nominees Limited, dont le siège social est situé au C/-Marcus Diprose, The Business Hub, 1209 Hinemaru Street, Rotorua, Nouvelle-Zélande, enregistré auprès du Registre de Commerce de Nouvelle-Zélande sous le numéro 1790299, et (iii) Cadogan Holdings LLC, dont le siège social est situé au 1220 N.Market Street, City of Wilmington, Delaware, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Registre de Delaware sous le numéro 3537971, administrateurs de la société, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012132192/23.

(120173722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

St: Arbo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.821.

—
EXTRAIT

En date du 28 septembre 2012, M. Lars Fredriksson, né le 30 avril 1949, demeurant à 14A, Askrikevägen, S - 183 51 Täby, Suède, associé de la Société, a cédé les 250 parts sociales qu'il détenait dans la Société à St. Arbo Holding AB, une société de droit suédois, ayant son siège social au 116 Stockholmsvägen, S - 18 730 Täby, Suède, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Suède sous le numéro 556895-4464.

En date du 28 septembre 2012, Me. Angelica Forssell, née le 13 juin 1952, demeurant à 14A, Askrikevägen, S - 183 51 Täby, Suède, associée de la Société, a cédé les 250 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à St. Arbo Holding AB, une société de droit suédois, ayant son siège social au 116 Stockholmsvägen, S - 18 730 Täby, Suède et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Suède sous le numéro 556895-4464.

En conséquence, l'associé unique de la Société est St. Arbo Holding AB, avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132222/21.

(120173833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

German Ground Lease Finance S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 112.222.

—
«Mme Anja LAKOUDI», résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2012

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132605/13.

(120174551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Istanbul Bond Company S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.703.

«Mme Anja LAKOUDI», résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132647/13.

(120174553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Nidolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 124.936.

I. Extrait du Procès-verbal à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au siège social le 04 octobre 2012

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet au 20 avril 2012 le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe BLONDEAU, Président du Conseil d'Administration et de Madame Cornelia METTLEN ainsi que celui du Commissaire aux comptes H.R.T. Révision S.A jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Romain THILLENS et de procéder à son remplacement. L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement, avec effet au 20 avril 2012, Madame Brigitte DENIS demeurant professionnellement au 163 rue du Kiem L-8030 Strassen, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2018.

II. Changements d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse des administrateurs Madame Cornelia METTLEN, Monsieur Christophe BLONDEAU et du commissaire aux comptes HRT Révision S.A., qui ont désormais leur adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour NIDOLUX S.A.

Référence de publication: 2012132782/22.

(120174558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Randstad Recruitment & Selection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 82.565.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of RANDSTAD RECRUITMENT & SELECTION S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 82565 (the "Company").

The General Meeting was presided by Me François BROUXEL, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman"). The Chairman appointed Me Estelle N'ZOUNGOU, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as secretary of the General Meeting (the "Secretary").

The General Meeting then elected as scrutineer Me Coralie PAUWELS, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Scrutineer"). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

The Bureau being thus formed drew up the attendance list of the General Meeting, which, after having been signed *ne varietur* by the members of the Bureau, the proxy holder representing the Company' sole shareholder and the undersigned notary will remain attached together with the proxy to the present minutes to be filed with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 23 May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1201 on 20 December 2001.

II. The sole shareholder of the Company is represented by virtue of a proxy given under private seal on 12 November 2012 and the number of shares held by it is shown on an attendance list.

III. As it appears from the attendance list, all the 320 (three hundred twenty) shares, having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the sole shareholder can validly decide on all the items of the agenda of which it expressly states having been duly informed beforehand.

IV. The agenda of the General Meeting is the following (the "Agenda"):

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 671,200.- (six hundred seventy one thousand two hundred Euro) so as to bring it from its current amount of EUR 32,000.- (thirty two thousand Euro), represented by 320 (three hundred twenty) shares, having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, to EUR 703,200.- (seven hundred three thousand two hundred Euro), by the issue of 6,712 (six thousand seven hundred twelve) shares, having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each and carrying the same rights and privileges as the existing shares of the Company, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 27.80.- (twenty seven Euro eighty Euro cents), the whole to be fully paid up through the contribution of (i) all the 125 (one hundred twenty five) corporate units of Tempo-Team HR Services and (ii) all the 3,226 (three thousand two hundred twenty six) shares of Rowlands International S.A. held by the sole shareholder of the Company;

2. Approval of the report of the board of directors of the Company on the valuation of the contribution and examination of the report issued by PricewaterhouseCoopers, qualified independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") in relation to the board of directors' valuation;

3. Subscription and payment of the newly issued shares by the sole shareholder of the Company;

4. Amendment of the first paragraph of article 5. of the articles of association of the Company so as to reflect the above contemplated capital increase;

5. Decision to authorize any one director of the Company, each acting individually, to carry any action necessary or incidental in relation to the resolutions to be taken on the basis of the Agenda, including but not limited to the amendment of the shareholder's register of the Company; and

6. Any other business.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 671,200.- (six hundred seventy-one thousand two hundred Euros), so as to bring it from its present amount of EUR 32,000.- (thirty two thousand Euro) represented by 320 (three hundred and twenty) shares, each having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros), to EUR 703,200 (seven hundred three thousand two hundred Euros) by the issue of 6,712 (six thousand seven hundred twelve) new shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each and carrying the same rights and obligations as the existing Company' shares, as set out in its articles of association (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 27.80.- (twenty-seven Euro and eighty Euro cents) and the whole to be fully paid-up through the contribution of (i) all the 125 (one hundred twenty five) corporate units of Tempo-Team HR Services with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each (the "Tempo-Team Shares") and (ii) all the 3,226 (three thousand two hundred twenty six) shares of Rowlands International S.A. with a nominal value of EUR 31.- (thirty one Euro) each, (the "Rowlands Shares" and together with the Tempo-Team Shares, the "Shares"), currently held by the sole shareholder of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolved to approve the report of the board of directors of the Company dated 12 November 2012 on the value of the Shares based on the book-value as at 30 September 2012.

The sole shareholder further examined the report drawn-up by PricewaterhouseCoopers, qualified independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, and registration number B 65477, with respect to the valuation of the Shares and dated 15 November 2012, (the "Auditor Report").

The Auditor Report, signed ne varietur by the proxy-holder representing the appearing entity and by the undersigned notary, will remain appended to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution
Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the sole shareholder, here represented by Mr. François BROUXEL, prenamed, who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares have been fully paid up by the sole shareholder through a contribution in kind of the Shares (the "Contribution").

Description of the Contribution

The Contribution made by the sole shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares, is composed of the Shares.

Valuation of the Contribution

The net value of the Contribution is set at EUR 671,227.80.- (six hundred seventy-one thousand two hundred twenty-seven Euro and eighty Euro cents), being for the "Tempo-Team Shares" the amount of EUR 205,568.22.- and for the "Rowlands Shares" the amount of EUR 465,659.58.-. The valuation of the Contribution has been examined by PricewaterhouseCoopers, prenamed, as per the Auditor Report.

The conclusion of the Auditor Report states that:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued, in counterpart."

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the existence, ownership and value of the Shares has been given to the undersigned notary who has been provided with a copy of the contribution agreement entered into on 12 November 2012 between the Company and the sole shareholder.

The sole shareholder, acting in its capacity as contributor, furthermore declared that:

- (i) it is the sole owner of the Shares which may be freely assigned to the Company;
- (ii) the contribution of the Shares is effective as of the date of the present deed;
- (iii) all formalities to transfer the legal ownership of the Shares to the Company have been or will be carried out.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and statements, and the Contribution being fully paid-up, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5. of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 703.200,- EUR (sept cent trois mille deux cents Euros), divisé en 7.032 (sept mille trente deux) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune."

No further amendment shall be done to this article.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to authorize any director of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend, initial and sign the shareholders' register of the Company to reflect the above mentioned capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately two thousand two hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, they have signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'année deux mille douze, le quinze novembre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire établi à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale») de RANDSTAD RECRUITMENT & SELECTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 82565 (la "Société")

L'Assemblée Générale fut présidée par Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»). Le Président nomma comme secrétaire Maître Coralie PAUWELS, avocat, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée Générale nomma comme scrutateur Maître Estelle N'ZOUNGOU, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (le «Scrutateur»). Le

Président, le Secrétaire et le Scrutateur formèrent le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

Le Bureau étant ainsi formé a dressé la liste de présence de l'Assemblée Générale qui, après avoir été signée ne varietur par les membres du Bureau, le mandataire représentant l'actionnaire unique de la Société et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec la procuration, pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclara et demanda au notaire d'acter ce qui suit:

I. La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 23 mai 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1201 du 20 décembre 2001.

II. L'actionnaire unique de la Société est représenté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 novembre 2012, et le nombre d'actions qu'il détient renseigné sur une liste de présence.

III. Il ressort de la liste de présence que la totalité des 320 (trois cent vingt) actions, ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'actionnaire unique peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique déclare expressément avoir été dûment informé au préalable.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant («l'Ordre du Jour»):

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 671.200,- (six cent soixante et onze mille deux cents euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), à EUR 703.200,- (sept cent trois mille deux cents euros), par l'émission de 6.712 (six mille sept cent douze) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) et portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société, moyennant le paiement d'une prime d'émission de EUR 27,80 (vingt sept euros et quatre-vingt cents), le tout devant être entièrement libéré par apport des (i) 125 (cent vingt cinq) parts sociales de la société Tempo-Team HR Services et (ii) des 3.226 (trois mille deux cent vingt six) actions de la société Rowlands International S.A. détenues par l'actionnaire unique de la Société;

2. Approbation du rapport du conseil d'administration de la Société sur la valeur de l'apport et examen du rapport de PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé, en relation avec le rapport d'évaluation du conseil d'administration;

3. Souscription et paiement des actions nouvellement émises par l'actionnaire unique de la Société;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée;

5. Décision d'autoriser tout administrateur de la Société, avec pouvoir de représentation individuelle, afin de prendre toute action nécessaire ou incidente à l'application des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour, en ce inclus de manière non limitative, la modification du registre d'actionnaires de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'actionnaire unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 671.200,- (six cent soixante et onze mille deux cents euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente deux mille euros) représenté par 320 (trois cent vingt) actions, ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), à EUR 703.200,- (sept cent trois mille deux cents euros), par l'émission de 6.712 (six mille sept cent douze) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) et portant les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes de la Société tels que prévus dans les statuts de la Société (les «Nouvelles Actions»), moyennant le paiement d'une prime d'émission de EUR 27,80,- (vingt sept euros et quatre-vingt cents), (la «Prime d'Emission»), le tout devant être intégralement libéré par l'apport des (i) 125 (cent vingt cinq) parts sociales de la société Tempo-Team HR Services ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) (les «Actions Tempo-Team») et (ii) des 3.226 (trois mille deux cent vingt six) actions de la société Rowlands International S.A. ayant chacune une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) (les et collectivement avec les Actions TempoTeam, les «Actions»), actuellement détenues par l'actionnaire unique de la Société.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'approuver le rapport du conseil d'administration de la Société daté du 12 novembre 2012 sur la valeur des Actions basé sur la valeur comptable au 30 septembre 2012 et l'actionnaire unique a ensuite examiné le rapport rédigé par PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et immatriculé sous le matricule B 65477, Luxembourg, en relation avec l'évaluation des actions daté du 15 novembre 2012 (le «Rapport du Réviseur d'Entreprises»).

Le Rapport du Réviseur d'Entreprises, signé ne varietur par le mandataire représentant la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Intervention du souscripteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'actionnaire unique, ici représentée par Maître François BROUXEL, susnommé, lequel déclare souscrire les Nouvelles Actions. Les Nouvelles Actions et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées et payée par l'actionnaire unique par apport en nature des Actions (l'«Apport»).

Description de l'Apport

L'Apport réalisé par l'actionnaire unique, en échange de l'émission des Nouvelles Actions, est composé des Actions.

Evaluation de l'Apport

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à EUR 671.227,80.- (six cent soixante et onze mille deux cent vingt sept euros et quatre vingt cents), faisant pour les «Actions Tempo-Team» le montant de EUR 205.568,22.- et pour les «Actions Rowlands» le montant de EUR 465.659,58.-. L'évaluation de l'Apport a été examinée par PricewaterhouseCoopers, susnommée, conformément au Rapport du Réviseur d'Entreprises.

La conclusion de ce Rapport du Réviseur d'Entreprises indique que:

"Sur la base du travail effectué, rien n'a été porté à notre attention qui nous laisserait croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre, en contrepartie."

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence, de la propriété et de la valeur des Actions a été donnée au notaire soussigné qui a reçu une copie du contrat d'apport conclu entre la Société et l'actionnaire unique le 12 novembre 2012.

L'actionnaire unique, agissant en qualité d'apporteur, a de plus déclaré:

- (i) être l'unique propriétaire des Actions, lesquelles sont librement cessibles par la Société;
- (ii) que l'apport des Actions est effectif à la date des présentes;
- (iii) que toutes les formalités visant à rendre effectif le transfert de la propriété des Actions à la Société ont été ou seront effectuées.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions et des déclarations précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'actionnaire unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 703.200,- EUR (sept cent trois mille deux cents Euros), divisé en 7.032 (sept mille trente deux) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune."

Aucune autre modification ne sera apportée à cet article.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'autoriser l'un quelconque des administrateurs de la Société, avec pouvoir individuel de signature au nom et pour le compte de la Société, à modifier, parapher et signer le registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital décrite ci-avant et, plus généralement, de prendre toute action nécessaire ou utile en lien avec les résolutions qui précèdent.

Coûts et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à deux mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ils ont a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: François BROUXEL, Coralie PAUWELS, Estelle N'ZOUNGOU, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2012. Relation GRE/2012/4293. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012151211/236.

(120198938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Nidolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 124.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NIDOLUX S.A.

Référence de publication: 2012132783/10.

(120174559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Euro Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.374.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140101/11.

(120185229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Euronav Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 51.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012140102/11.

(120185204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

EDP FUND, European Direct Property Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140103/11.

(120185195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

European New Land Real Estate Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 133.706.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 octobre 2012 que Monsieur Patrick MOINET a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Patrick MOINET au 12, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140104/15.

(120184766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Fiduciaire ABACUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 63.456.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der
Ordentlichen Generalversammlung vom 21. Juni 2012*

Punkt 5. Die Versammlung beschließt die Abberufung von Herrn Christian HEIL, wohnhaft in D-54536 Kröv, Plenterstrasse 89, von seinem Posten als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

Punkt 6. Die Aktionäre beschließen die Ernennung von Herrn Rainer ERZ, wohnhaft in D-54524 Klausen, Neuwies 37, zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, dessen Mandat mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017 endet.

Punkt 7. Die Versammlung beschließt einstimmig die Abberufung von Herrn Christian HEIL, wohnhaft in D-54536 Kröv, Plenterstrasse 89, von seinem Posten als delegiertes Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Référence de publication: 2012140106/19.

(120185245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Baluiki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.137.

L'an deux mil douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KRISMAN S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.450, ci-après «l'Associé Unique»,

ici représentée par Madame Claudia DINIS, employée privée, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 31 octobre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée BALUIKI S.à r.l., ayant son siège social au 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg. (la «Société»),

constituée sous la dénomination de BALUIKI S.à r.l., suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1995, publiée au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations numéro 70 du 9 février 1996. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 septembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite Société a un capital social actuel de quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, d'une valeur nominale de douze euros (12.- EUR) chacune.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Espagne et adoption de la nationalité espagnole.

2. Modification de la dénomination de BALUIKI S.à.r.l en Baluiki, S.L., et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation espagnole, et plus particulièrement à ce sujet de fixer une durée illimitée et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue espagnole suivante:

«Constituye el objeto de la sociedad:

a) La realización de toda clase de operaciones sobre valores mobiliarios emitidos por cualesquiera sociedades, en especial, la dirección, gestión y administración de participaciones, acciones y valores, entidades o corporaciones. Se exceptúan las actividades expresamente reservadas por la Ley a las Instituciones de Inversión Colectiva, así como lo expresamente reservado por la Ley del Mercado de Valores a las Agencias y Sociedades de Valores.

Quedan excluidas del objeto social todas aquellas actividades para cuyo ejercicio la ley exija requisitos especiales que la Sociedad no cumpla y, en particular, las que constituyen objeto social exclusivo de las Entidades de Crédito, de las Empresas de Servicios de Inversión y de las Entidades Aseguradoras.

Para el ejercicio efectivo de cada una de las actividades que constituyen el objeto social, será preciso el cumplimiento de los requisitos que la legislación exija en cada caso, tales como titulaciones especiales, inscripciones en registros u otros, debiendo realizar en tales casos dichas actividades por medio de quien ostente la titulación exigida.

b) La construcción, restauración, rehabilitación, compra, venta, y arrendamiento no financiero de toda clase de edificaciones.

c) La realización se toda clase de obras y edificios, por cuenta propia o de terceros.

d) La compra, venta, parcelación y urbanización de toda clase de terrenos.».

3. Approbation d'une situation comptable intérimaire au 8 novembre 2012.

4. Démissions et nominations statutaires.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg.

7. Divers.

Exposé préalable:

L'Associé Unique déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Espagne.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Espagne,

et plus spécialement au C. Josep Bertrand 5, 4^o - 2^a, ES-08021 Barcelone,

dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'Associé Unique, après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Espagne,

et plus spécialement au C. Josep Bertrand 5, 4^o - 2^a, ES-08021 Barcelone,

et de faire adopter par la société la nationalité espagnole, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité espagnole, sera dorénavant soumise à la législation espagnole, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fin de la loi commerciale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conforme à la législation espagnole,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de BALUIKI S.à r.l. en Baluiki, S.L.,

- de fixer une durée illimitée
- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue espagnole suivante:

«Constituye el objeto de la sociedad:

a) La realización de toda clase de operaciones sobre valores mobiliarios emitidos por cualesquiera sociedades, en especial, la dirección, gestión y administración de participaciones, acciones y valores, entidades o corporaciones. Se exceptúan las actividades expresamente reservadas por la Ley a las Instituciones de Inversión Colectiva, así como lo expresamente reservado por la Ley del Mercado de Valores a las Agencias y Sociedades de Valores.

Quedan excluidas del objeto social todas aquellas actividades para cuyo ejercicio la ley exija requisitos especiales que la Sociedad no cumpla y, en particular, las que constituyen objeto social exclusivo de las Entidades de Crédito, de las Empresas de Servicios de Inversión y de las Entidades Aseguradoras.

Para el ejercicio efectivo de cada una de las actividades que constituyen el objeto social, será preciso el cumplimiento de los requisitos que la legislación exija en cada caso, tales como titulaciones especiales, inscripciones en registros u otros, debiendo realizar en tales casos dichas actividades por medio de quien ostente la titulación exigida.

b) La construcción, restauración, rehabilitación, compra, venta, y arrendamiento no financiero de toda clase de edificaciones.

c) La realización se toda clase de obras y edificios, por cuenta propia o de terceros.

d) La compra, venta, parcelación y urbanización de toda clase de terrenos.».

Une copie des statuts en langue espagnole, tels qu'approuvés par l'Associé Unique, conforme à la législation espagnole, est jointe en annexe. Etant entendu que les formalités prévues par la loi espagnole en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi espagnole devront être accomplies.

Troisième résolution

Après la présentation des comptes intérimaire de la société clôt au 8 novembre 2012, l'Associé Unique les a approuvés.

Quatrième résolution

L'Associé Unique consent aux gérants actuellement en fonction savoir:

- Monsieur Kai HENNEN;
- Madame Cristina FILENO; et
- Monsieur John KLEYNHANS,

bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Associé Unique décide de nommer en conformité avec la loi espagnole, un gérant unique savoir:

Monsieur Luis CASADEVALL MADROÑAL, demeurant au C. Reina Victoria, 24, 4^o - 2^a, ES-08021 Barcelone.

Son mandat viendra à échéance six ans après sa nomination.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution au susdit gérant unique, pour apporter aux statuts en langue espagnole et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandé par les autorités espagnoles compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Espagne.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer Maitland Luxembourg S.A. ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Espagne auprès du Registre des Entreprises ("Registro Mercantil") de Barcelona.

L'Associé Unique décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises de Barcelona (Espagne) laquelle inscription devra être prise jusqu'au 1^{er} mai 2013.

Déclaration du notaire

La législation luxembourgeoise accorde aux sociétés ayant leur siège social à Luxembourg, la possibilité de transférer leur siège vers l'étranger, si toutefois cette décision est prise en conformité avec les dispositions de l'article 67-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales au Luxembourg.

Lesdites résolutions seront inscrites au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, qui est publique. Ces résolutions ainsi que toute autre documentation dont le dépôt est obligatoire et a été fait au dit Registre, peuvent être

consultés par toute personne intéressée, même avant que l'acte ne soit publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg).

La décision de migration a été prise conformément à la réglementation contenue dans les statuts de la société et la législation luxembourgeoise en vigueur.

Déclaration Pro Fisco:

L'Associé Unique décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dinis et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52890. Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150090/148.

(120198088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

First Data International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012140109/10.

(120184694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

FDM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 121.757.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérant

Référence de publication: 2012140114/11.

(120185414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Figupar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 70.301.

Les comptes annuels audités au 31/12/2011 de la société FIGUPAR S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140115/10.

(120185158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Filauro Giuseppe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 36.607.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012140116/10.

(120185272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Finacor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 33.421.

Résolution unique prise par le Conseil d'Administration en date du 08 septembre 2010

Sur base de l'article 10 des statuts, le Conseil d'Administration décide de déléguer pour une durée indéterminée la gestion journalière de la société à Monsieur Philippe DESPRIET, Administrateur de la société, né le 05 février 1951 à Kortrijk (Belgique), résidant au 26/C Wolvendreef, B-8500 Kortrijk.

Monsieur Philippe DESPRIET pourra dès lors en qualité d'Administrateur-délégué de la société engager valablement cette dernière sous sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012140117/15.

(120185028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Finance Investissement Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.
R.C.S. Luxembourg B 82.395.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue en date du 23 octobre 2012 à 10:00 heures au L-1117 Luxembourg, 51 r. Albert 1^{er} que:

- le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au L-1117 Luxembourg, 51 r. Albert 1^{er}.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012140118/15.

(120184997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Financière Tawioun S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2612 Luxembourg, 45, Tawioun.
R.C.S. Luxembourg B 68.584.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 23 octobre 2012

- reconduction du mandat de l'administrateur unique avec effet rétroactif au 22 juin 2010, pour pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015;

- reconduction du mandat du commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 22 juin 2010, pour pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140120/13.

(120184867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Financière Tawioun S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2612 Luxembourg, 45, Tawioun.

R.C.S. Luxembourg B 68.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140121/9.

(120184868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Fintechno TLC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 98.206.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale du 26 octobre 2012 a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012140122/12.

(120185120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Fipoluc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.098.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012140123/12.

(120185197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Intent Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.520.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 octobre 2012 au siège social de la société, il a été décidé d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

- Monsieur Carlo D'Acunto résidant professionnellement à Via Tevere, I-00061 Anguillara Sabazia (Italie), de ses fonctions de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Intent Software Sàrl

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012140169/18.

(120184718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.
